

DEMAIN JE SERAI ...



**Plus de
30 ans
d'expérience**

Le public

- Personnes âgées de 16 à moins de 26 ans
- Demandeurs d'emploi âgés 26 ans et plus inscrits à Pôle Emploi

La durée

- CDD de 6 à 24 mois ou CDI avec action de professionnalisation en début de contrat (durée selon accord de branche)
- 15 à 25 % de la durée totale du contrat en formation soit 1 à 2 jours par semaine

Les avantages

Tranche d'âge	≤ Bac Général	≥ Bac Pro ou Technologique
Moins de 21 ans	55% du SMIC	65% du SMIC
Entre 21 et 25 ans	70% du SMIC	80% du SMIC
26 ans et plus	100% du SMIC ou 85% du minimum conventionnel	

- **Aide "Embauche PME"** jusqu'à 4.000 € versée par le Ministère de l'Emploi*
- **Financement de l'aide à la fonction tutorale** dans la limite de 230 € par mois pour une durée maximale de 6 mois (selon OPCA) [NB : Pour certains OPCA, ce plafond est porté à 345 € selon des conditions spécifiques]
- **Prise en charge du coût des heures de formation** par l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA)
- **Allègement des cotisations patronales au titre de la loi Fillon**, dans la limite du SMIC pour les salariés de moins de 45 ans
- **Exonération totale des cotisations patronales de sécurité sociale** (à l'exception de la cotisation accidents de travail – maladies professionnelles) pour les salariés de 45 ans et plus

- **Salarié non comptabilisé dans les seuils sociaux et fiscaux**

• Aides à l'embauche (Pôle Emploi)* :

- ♦ Aide forfaitaire : jusqu'à 2.000 € versés pour l'embauche d'un demandeur d'emploi de 26 ans et plus,
- ♦ Aide de 2.000 € cumulable avec l'AFE pour l'embauche d'un demandeur d'emploi si 45 ans et plus

* soumises à conditions

• Aides de l'AGEFIPH

EMPLOYEUR

Aide proratisée à compter du 7^{ème} mois

Contrat de 6 à 12 mois	1 000 € à 2 000 €
Contrat de 12 à 18 mois	2 000 € à 3 000 €
Contrat de 18 à 24 mois	3 000 € à 4 000 €
Contrat CDI	5 000 €

Aide à la pérennisation

Si CDI à temps plein	2 000 €
Si CDI à temps partiel (24 h minimum)	1 000 €
Si CDD à temps plein	1 000 €
Si CDD à temps partiel (24 h minimum)	500 €

SALARIE

Salarié de – 26 ans	1 000 €
Salarié de 26 à 44 ans	2 000 €
Salarié de + 45 ans	3 000 €

Le rôle de l'ESCCOM

- Assistance dans le recrutement
- Montage du dossier administratif du contrat de professionnalisation et transmission à l'OPCA dans les 5 jours suivant l'embauche
- Suivi pédagogique et professionnel du salarié en collaboration avec le tuteur désigné par l'employeur

Vos contacts

ESCCOM Nice

Anne Laure BRANCHU
Sophie SGARRONI

ESCCOM Cannes

Camille ALARY
Alexandra CHAVES
Loïc DEMARQ

Formation en alternance
L'expérience en plus